



Tribunal de grande instance de Lyon

Vente immobilière sur saisie : minutes des
jugements

6497W 1-6497W48

1992-1994

Anaïs Auclair-Desrotour

Introduction

Zone d'identification

Cote :

6497W 1-6497W48

Date :

1992-1994

Importance matérielle : 5,65 ml

Importance matérielle : 48 articles

Organisme :

Archives du département du Rhône et de la métropole de Lyon

Auteur :

Anaïs Auclair-Desrotour

Description du profil :

Nom de l'encodeur : Instrument de recherche produit au moyen du logiciel Mnesys de la société Naoned Systèmes

Langue : Instrument de recherche rédigé en français

Origine :

France. Tribunal de grande instance (Lyon, Rhône, France) / Greffe civil

Biographie ou Histoire :

Dans le cadre de la réforme de modernisation de la justice de 1958 (ordonnance 58-1273 du 22 décembre 1958 instituant les tribunaux de grande instance), 176 tribunaux de première instance sont supprimés. Ceux qui subsistent sont transformés en tribunaux de grande instance.

En tant que juridiction de droit commun, le tribunal de grande instance traite en première instance de tous les litiges qui n'ont pas été expressément attribués par la loi à une autre juridiction.

Compétences et composition.

Chaque tribunal de grande instance comprend des magistrats professionnels, président, vice-présidents et juges, ainsi que des greffiers en chef, greffiers, collaborateurs des magistrats et des personnels de greffe. En principe, le tribunal de grande instance statue en formation collégiale, composée de trois magistrats du siège, juges professionnels, assistés d'un greffier.

Le président a un rôle majeur en ce qui concerne l'organisation et l'administration interne de la juridiction. Il a également des compétences juridictionnelles propres dans le cadre de procédures rapides, comme la procédure dite de référé, ou dans le cadre de certaines matières, comme la fonction de juge de l'exécution, qu'il peut cependant déléguer.

Auprès de chaque tribunal de grande instance, le ministère public intervient pour demander l'application de la loi et veiller au respect des intérêts généraux de la société. Il est représenté par le procureur de la République et ses substituts, qui forment le Parquet du tribunal de grande instance.

En matière civile, le tribunal de grande instance partage sa compétence avec le tribunal d'instance.

Il traite les litiges civils opposant des personnes privées (physiques ou morales) qui ne sont pas spécialement attribués par la loi à une autre juridiction civile (tribunal d'instance, conseil de

prud'hommes), ainsi que les litiges civils qui concernent des demandes supérieures à 10 000 euros.

Il a une compétence exclusive pour de nombreuses affaires quel que soit le montant de la demande :

- état des personnes : état civil, filiation, changement de nom, nationalité (revendication, contestation) ;
- famille : régimes matrimoniaux, divorce, autorité parentale, adoption, pension alimentaire, succession ;
- droit immobilier : propriété immobilière, saisie immobilière ;
- propriété littéraire et artistique, propriété industrielle ;
- brevets d'invention et droit des marques ;
- exequatur ;
- sanctions disciplinaires contre un officier public et ministériel.

Suivant son importance, un tribunal de grande instance peut comprendre plusieurs "chambres" : celui de Lyon compte progressivement jusqu'à 14 chambres civiles au moins, qui se spécialisent plus ou moins. Pour certaines affaires, le tribunal de grande instance ne statue pas dans sa forme collégiale, mais à juge unique :

- le juge aux affaires familiales en matière de conflits familiaux (divorce, autorité parentale, obligation alimentaire) ;
 - le juge de la mise en état : il veille au bon déroulement de la procédure et fait en sorte que les affaires soient en état d'être jugées dans un délai raisonnable ;
 - le juge de l'exécution : il tranche les difficultés nées de l'exécution des décisions de justice ;
 - le juge des enfants : il intervient pour protéger les mineurs en danger et les jeunes majeurs.
- Dans les procédures civiles, le ministère public intervient obligatoirement dans certains cas, facultativement dans d'autres.

Le tribunal de grande instance (TGI) de Lyon est devenu tribunal judiciaire (TJ) de Lyon suite à la réforme judiciaire de 2019 (loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice) mise en œuvre à compter du 1er janvier 2020, qui a fusionné les tribunaux de grande instance et les tribunaux d'instance existants situés dans la même commune. Son ressort territorial correspond toujours à l'arrondissement de Lyon.

Histoire de la :

Ce versement, étant issu de l'ancien tribunal de grande instance de Lyon, a suivi l'histoire des localisations de ce tribunal. Resté longtemps lié à la cour d'appel de Lyon, il partagea ses locaux jusqu'en 1995 au sein du palais des vingt-quatre colonnes. Le bâtiment étant devenu inadapté à l'activité des juridictions, la décision fut alors prise d'édifier un nouveau palais dans le quartier de la Part-Dieu, au 67 rue Servient (69003).

Modalités d'entrée :

Type d'entrée : versement
Date d'entrée : 02/02/2026

Zone du contenu et de la structure

Présentation du contenu :

Ce versement est constitué des minutes de jugements des ventes immobilières sur saisie ou "sentences d'adjudication en audience publique de la Chambre des Criées" de 1992, 1993 et 1994.

Les minutes de décisions civiles, conformément à la circulaire consolidée DGPA/SIAF/2022/007 du 15 novembre 2022, sont versées intégralement (076 TGI).

Mode de classement :

Les minutes sont classées annuellement, par numéro / date de rendu du jugement.

Zone des conditions d'accès et d'utilisation

Ces décisions de justice, rendues publiquement, sont librement s.

Zone des sources complémentaires

Bibliographie :

FARCY Jean-Claude, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires : 1800-1954*, Paris, CNRS, 1992, 1156 p.

Notice générique de producteurs d'archives selon la norme AFNOR NF Z 44-060, issue de la convention entre le Service interministériel des Archives de France (SIAF) et l'Association des Archivistes français (AAF) (2010-2019) suivante :

[MODELE] France. Tribunal de grande instance (commune, département, France)
: FR78422804100033_000000040

Répertoire

6497W1-6497W14 Année 1992.

1992

6497W1 Numéros 1 à 17.

1992

6497W2 Numéros 18 à 32.

1992

6497W3 Numéros 33 à 47.

1992

6497W4 Numéros 48 à 65.

1992

6497W5 Numéros 66 à 82.

1992

6497W6 Numéros 83 à 97.

1992

6497W7 Numéros 98 à 115.

1992

6497W8 Numéros 116 à 132.

1992

6497W9 Numéros 133 à 150.

1992

6497W10 Numéros 151 à 164.

1992

6497W11 Numéros 165 à 183.

1992

6497W12 Numéros 184 à 197.

1992

6497W13 Numéros 198 à 216	1992
6497W14 Numéros 217 à 229.	1992
6497W15-6497W31 Année 1993.	1993
6497W15 Numéros 1 à 16.	1993
6497W16 Numéros 17 à 34.	1993
6497W17 Numéros 35 à 50.	1993
6497W18 Numéros 51 à 68.	1993
6497W19 Numéros 69 à 84.	1993
6497W20 Numéros 85 à 102.	1993
6497W21 Numéros 103 à 118.	1993
6497W22 Numéros 119 à 136.	1993
6497W23 Numéros 137 à 155.	1993
6497W24 Numéros 156 à 172.	1993

6497W25 Numéros 173 à 189.	1993
6497W26 Numéros 190 à 210.	1993
6497W27 Numéros 211 à 230.	1993
6497W28 Numéros 232 à 249.	1993
6497W29 Numéros 250 à 262.	1993
6497W30 Numéros 263 à 280.	1993
6497W31 Numéros 281 à 295.	1993
6497W32-6497W48 Année 1994.	1994
6497W32 Numéros 1 à 22.	1994
6497W33 Numéros 23 à 42.	1994
6497W34 Numéros 43 à 62.	1994
6497W35 Numéros 63 à 82.	1994
6497W36 Numéros 83 à 105.	1994
6497W37 Numéros 106 à 120.	1994

6497W38 Numéros 121 à 140.	1994
6497W39 Numéros 141 à 156.	1994
6497W40 Numéros 157 à 174.	1994
6497W41 Numéros 175 à 194.	1994
6497W42 Numéros 195 à 214.	1994
6497W43 Numéros 215 à 231.	1994
6497W44 Numéros 232 à 248.	1994
6497W45 Numéros 249 à 258.	1994
6497W46 Numéros 259 à 275.	1994
6497W47 Numéros 276 à 298.	1994
6497W48 Numéros 299 à 303.	1994
